

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W19-496564

44565

CR

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11561

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bakbali Sophie

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0522912968

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Jr. ANSAR Abdelkerim
Médecine Générale
Littoral II Dar Bouazz
Int. 2^e étage 62290862

Date de consultation :

07/10/2020

Nom et prénom du malade :

BAKBALI Sophie

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

rhume pharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 12/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Bakbali

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2023	c	1	150,-	INP : 181 011 520 Dr. ANSAR Abdelkerrim Médecine Générale et 28 Littoral T1 05 21 29 08 62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE OCEAN BAY Dr. Filali Aoual Fouad 127, Ocean Bay Dar Bouazza	05.10.2023	210,-

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

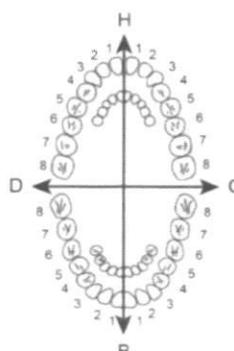
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DEBUT D'EXECUTION
	FIN D'EXECUTION
	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DATE DU DEVIS
	DATE DE L'EXECUTION

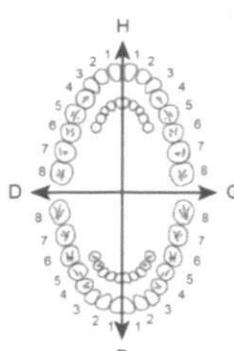


O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh
MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C lot. littoral II - Dar Bouazza
Tél./ Fax : 0522 29 08 62

الدكتور أنصار عبد الكريم
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ ساقا
الطب العام

خبير محلف لدى المحاكمة
رقم 28 ، الساحل II دار بوعزة
الهاتف والفاكس : 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : ٢٥ - ١٠ - ٢٠٢٠ دار بوعزة في:

BATICHLI Saphir
SV

① 79,70
Azur 500

١٤١٥ × ٣٧

٠ فوندو نج

٦٩,١٠ ٠ درينوس

SV

69,00 ١٤١٥ × ٣٧ نعم
Deltafondos

SV

214,8 ١٤١٥ × ٣٧

PHARMACIE OCEAN BAY
Dr. Filali Aoual Fouad
127, Ocean Bay
Dar Bouazza

Jr. ANSAR Abdelkerim,
Médecine Générale
lot. 28 Littoral II Dar Bouazz
0522 29 08 62

DociVox®

comprimé à sucer

AUX EXTRAITS DE PROPOLIS ET DE PLANTES
(*Eucalyptus - Propolis - Echinacea - Gingembre*)

Maux de gorge
Enrouements passagers

x20

Goût menthe - miel - citron

Apaise et dégage les voies respiratoires
Adoucit la gorge irritée en cas de toux
Renforce les défenses naturelles

LOT: 200174
DLUO: 05/2023
69,00DH



Deva

Laboratoires Pharmaceutique
J.OUAIDI Pharmacien Responsable

40X40X85

3

F0286

Ingrédients :

Saccharomyces boulardii (100 mg), charbon végétal (135 mg), inuline (42,2 mg), cellulose microcristalline, stéarate de magnésium, dioxyde de Silicium.

Ne pas dépasser la dose recommandée.

Garder hors de portée des enfants.

Complément alimentaire n'est pas médicam-

A conserver dans un endroit sec et à l'abri de chaleur.

LOT : 180169
DLUO : 09/2021
69,00 DH

Autorisation ministère de sa
n° : DA 2015 11003164 DMP/2

Laboratoires Deva Pharmaceutique
146- 147, Zone Industrielle Tit Mellil, Casablanca

AZIX®
Azithromycine

500 mg
Voie orale

PPV: 79DH70
PER: 12/22
LOT: I2771

